

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers présents à la séance :	19
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	7
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	11 décembre 2025
Date d'affichage :	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/113

Finances locales

Réhabilitation du complexe sportif

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section

d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2023/49 du 31 mars 2023 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Réhabilitation du complexe sportif » ;

Vu la délibération n°2024/48 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

Vu la délibération n°2025/43 du 4 avril 2025, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de réviser l'AP/CP (révision n°3) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement comme suit :

**Autorisation de Programmes / Crédits de
Complexe Sportif
Opération 2319**

Montant de l'AP ajusté 2023/2028	5 194 954,53 €
CP 2023	144 659,57 €
CP 2024	28 545,14 €
CP 2025 (mandatés)	49 749,82 €
CP 2026	1 572 000,00 €
CP 2027	1 700 000,00 €
CP 2028	1 700 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions Complexe sportif	2025	Recettes attendues	TOTAL
DETR (vestiaires Jules Ferry) - Arrêté reçu		49 700,00 €	49 700,00 €
Conseil Départemental - Contrat de territoire (Vestiaires Jules Ferry)	130 646,10 €		130 646,10 €
DETR/DSIL Phase 1 (en demande)		400 000,00 €	400 000,00 €
DETR/DSIL Phase 2		200 000,00 €	200 000,00 €
Région - Programme bien vivre en Bretagne	225 000,00 €		225 000,00 €
Conseil Départemental (participation financière/collège) en demande		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Conseil Départemental - Contrat de territoire (salle omnisports)		90 000,00 €	90 000,00 €
FCTVA		755 430,77 €	755 430,77 €
TOTAL SUBVENTIONS			2 850 776,87 €

TOTAL AP/CP		5 194 954,53 €
--------------------	--	-----------------------

AUTOFINANCEMENT		2 344 177,66 €
------------------------	--	-----------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire,

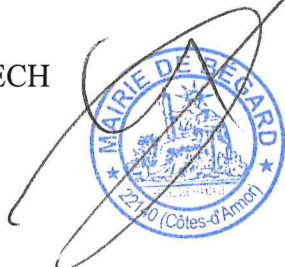
Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°3), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

